

# SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE

◇◇◇◇◇◇◇◇

COMITE SYNDICAL DU 18 JUIN 2025

## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq le 18 juin à 15H00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 12 juin 2025 du président, Pierre YVROUD.

Numéro de la délibération	Objet	Approuvée ou rejetée
N° 2025-54	Approbation du procès-verbal du 9 avril 2025	Approuvée
N° 2025-55	Augmentation en capital de la SEM SDESM ENERGIES	Approuvée
N° 2025-56	Délibération pour autoriser la SEM SDESM ENERGIES à constituer une société dédiée au développement d'une centrale solaire sur la commune des Ormes-sur-Voulzie	Approuvée
N° 2025-57	Délibération pour autoriser la SEM SDESM ENERGIES à constituer une société dédiée au développement d'une centrale solaire sur la commune de Livry-sur-Seine	Approuvée
N° 2025-58	Arrêt du projet et dissolution de la SEM BI-METHA77	Approuvée
N° 2025-59	Décision modificative n°1 du budget principal	Approuvée
N° 2025-60	Nouvelles règles de modulation du régime indemnitaire en cas d'absence	Approuvée
N° 2025-61	Autorisation de lancement d'une concession de service public pour la distribution d'électricité	Approuvée
N° 2025-62	Désignation de deux représentants du SDESM à la Commission Consultative Paritaire (CCP) pour la transition énergétique	Approuvée
N° 2025-63	Désignation d'un délégué suppléant à la Commission d'Appel d'Offres (CAO)	Approuvée
N° 2025-64	Création d'un budget annexe pour la gestion du réseau ECOCHARGE 77	Approuvée
N° 2025-65	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune d'Ussy-sur-Marne	Approuvée
N° 2025-66	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune d'Everly	Approuvée
N° 2025-67	Adhésion de la commune de Vert-Saint-Denis	Approuvée
N° 2025-68	Adhésion de la commune de Réau	Approuvée
N° 2025-69	Adhésion de la commune de Lieusaint	Approuvée

**DELIBERATION N° 2025-54**

Objet de la délibération : **Approbation du procès-verbal du 9 avril 2025**

<b>Nombre de membres</b>	
Composant le comité	93
Membres compétents en exercice	90
Présents	52
Votants	57
Dont pouvoir	5
<b>Date de la convocation</b>	
12/06/2025	
<b>Date d'affichage</b>	
27/06/2025	

L'an deux mille vingt-cinq le 18 juin à 15H00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 12 juin 2025 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Patrick MIKALEF  
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Laurent ROUDAUT  
T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX  
T4 : M. Julien AGUIN, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Jean-Philippe POMMERET, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD  
T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBault  
T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ,  
T7 : M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU  
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN  
EPCI : /

**Délégués représentés :**

M. Jean-Paul ANGLADE donne pouvoir à M. GARD  
M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. YVROUD  
M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. MARTINET  
M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. POTEAU  
M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. BAPTIST

**Délégués excusés :**

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Jean-Michel CAPELLE, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Romain COQUERY, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Eric GRIMONT, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Le procès-verbal, qui a été transmis à chacun des membres du Comité Syndical, n'appelle aucune observation de leur part.

**Après en avoir délibéré,  
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 9 avril 2025.

**DELIBERATION N° 2025-55**

Objet de la délibération : **Augmentation en capital de la SEM SDESM ENERGIES**

<b>Nombre de membres</b>	
Composant le comité	93
Membres compétents en exercice	90
Présents	48
Votants	52
Dont pouvoir	4
<b>Date de la convocation</b>	
12/06/2025	
<b>Date d'affichage</b>	
27/06/2025	

L'an deux mille vingt-cinq le 18 juin à 15H00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 12 juin 2025 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Patrick MIKALEF  
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Laurent ROUDAUT  
T3 : M. Christophe MARTINET, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX  
T4 : M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Jean-Philippe POMMERET, M. Francis ROUSSET  
T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAULT  
T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ,  
T7 : M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU  
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN  
EPCI : /

**Délégués représentés :**

M. Jean-Paul ANGLADE donne pouvoir à M. GARD  
M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. MARTINET  
M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. POTEAU  
M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. BAPTIST

**Délégués excusés :**

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Jean-Michel CAPELLE, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Romain COQUERY, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Le président Yvroud cède la présidence de la séance à Monsieur FOURNIER, 4<sup>e</sup> vice-président.

**Vu** les statuts de la SEM SDESM ENERGIES et le pacte d'actionnaires signé en date du 7 juillet 2017 ;

**Vu** la demande présentée par la société SDESM ENERGIES visant à procéder à une augmentation de capital à laquelle les actionnaires sont invités à souscrire ;

**Vu** la délibération n°2025-43 du 9 avril 2025 relative à l'approbation du budget primitif 2025 ;

**Vu** la cession de titres envisagée de la SEM SDESM ENERGIES détenus par la SEM Ener CENTRE-VAL DE LOIRE ;

**Vu** le projet de pacte d'actionnaires tel que modifié ;

**Considérant** que la prise de participation à l'augmentation de capital est conforme aux intérêts du Syndicat, à ses objectifs de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables sur son territoire ;

**Considérant** que l'inscription d'une telle dépense correspond à une opération budgétaire d'investissement, devant être portée en section d'investissement du budget, conformément à la réglementation applicable ;

**Considérant** que les administrateurs de la SEM SDESM ENERGIES (M. Gilles Durand, M. Gérard Geneviève, M. Pierre Yvroud, M. Jacques Delporte, M. Julien Aguin) sont absents au moment du vote de la présente délibération ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

#### **Article 1 – Autorisation de participation à l'augmentation de capital**

Le SDESM décide de participer à l'augmentation de capital de la société SDESM ENERGIES dans laquelle il est déjà actionnaire, à hauteur d'un montant de 4 000 000 d'euros dont 3 000 000 d'euros seront versés sur l'exercice 2025, selon les modalités prévues par la société (en ce compris via la suppression de son droit préférentiel de souscription).

#### **Article 2 – Autorisation de signature**

Le Président du SDESM, ou son représentant dûment habilité, est autorisé à signer tous actes nécessaires relatifs à cette opération, notamment la souscription des actions nouvelles, la signature des documents sociaux et toutes formalités afférentes.

#### **Article 3 – Inscription de la dépense au budget**

La dépense correspondante, d'un montant de 3 000 000 d'euros, est inscrite en section d'investissement du budget primitif du SDESM pour l'exercice 2025.

#### **Article 4 – Renonciation au droit de préemption**

Le SDESM prend acte de la cession de titres envisagée par l'actionnaire Ener CENTRE-VAL DE LOIRE et décide ne pas user de son droit de préemption tel que prévu à l'article 14.4 du pacte d'actionnaires.

#### **Article 5 – Autorisation de signature du pacte d'actionnaires mis à jour**

Le Président du SDESM, est autorisé à signer le pacte d'actionnaires tel que mis à jour selon le projet annexé à la présente délibération.

**DELIBERATION N° 2025-56**

Objet de la délibération : **Délibération pour autoriser la SEM SDESM ENERGIES à constituer une société dédiée au développement d'une centrale solaire sur la commune des Ormes-sur-Voulzie**

Nombre de membres	
Composant le comité	93
Membres compétents en exercice	90
Présents	52
Votants	57
Dont pouvoir	5
Date de la convocation	
12/06/2025	
Date d'affichage	
27/06/2025	

L'an deux mille vingt-cinq le 18 juin à 15H00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 12 juin 2025 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Patrick MIKALEF  
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Laurent ROUDAUT  
T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX  
T4 : M. Julien AGUIN, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Jean-Philippe POMMERET, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD  
T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT  
T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ, T7 : M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU  
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN  
EPCI : /

**Délégués représentés :**

M. Jean-Paul ANGLADE donne pouvoir à M. GARD  
M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. YVROUD  
M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. MARTINET  
M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. POTEAU  
M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. BAPTIST

**Délégués excusés :**

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Jean-Michel CAPELLE, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Romain COQUERY, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Eric GRIMONT, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'Energie ;

**Vu** le Code de l'Environnement ;

**Vu** le Code de Commerce ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Considérant** que dans le cadre de son activité de développement de projets photovoltaïques, la SEM SDESM ENERGIES a étudié avec la commune des Ormes-sur-Voulzie l'opportunité de développer une centrale solaire photovoltaïque sur un plan d'eau de la commune ;

**Considérant** que c'est dans ce contexte que la commune des Ormes-sur-Voulzie a délibéré pour participer à une société dédiée au développement de ce projet avec la SEM SDESM ENERGIES ;

**Considérant** que les caractéristiques principales suivantes :

- Forme juridique : société par actions simplifiée au sens des dispositions du Code de Commerce applicables,
- Dénomination sociale proposée : PV des Ormes
- Capital social : mille euros (1.000 €)
- Objet social principal : le développement, la production, l'exploitation et la vente d'électricité d'origine renouvelable sur le territoire de la commune des Ormes-sur-Voulzie et les territoires situés à proximité.
- Ouverture du capital à la commune des Ormes-sur-Voulzie pour 15% avec contrôle étroit.

**Considérant** qu'un tel projet participe au développement des activités de la SEM SDESM Energies ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**AUTORISE** la SEM SDESM ENERGIES :

- à constituer une société par actions simplifiée régie par les dispositions des articles L 227-1 à L227-20 du code de commerce, dont la dénomination sociale pourrait être :  
**PV DES ORMES**, dont le capital sera de 1 000 € et dont l'objet social portera notamment sur le développement, la production, l'exploitation et la vente de l'électricité d'origine renouvelable de centrales solaires photovoltaïques aux Ormes-sur-Voulzie et les territoires situés à proximité ;
- à effectuer toute démarche, formalité en vue de la constitution de ladite société de projet.

**DELIBERATION N° 2025-57**

Objet de la délibération : **Délibération pour autoriser la SEM SDESM ENERGIES à constituer une société dédiée au développement d'une centrale solaire sur la commune de Livry-sur-Seine**

<b>Nombre de membres</b>	
Composant le comité	93
Membres compétents en exercice	90
Présents	52
Votants	57
Dont pouvoir	5
<b>Date de la convocation</b>	
12/06/2025	
<b>Date d'affichage</b>	
27/06/2025	

L'an deux mille vingt-cinq le 18 juin à 15H00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 12 juin 2025 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Patrick MIKALEF  
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Laurent ROUDAUT  
T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX  
T4 : M. Julien AGUIN, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Jean-Philippe POMMERET, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD  
T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBault  
T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ,  
T7 : M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU  
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN  
EPCI : /

**Délégués représentés :**

M. Jean-Paul ANGLADE donne pouvoir à M. GARD  
M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. YVROUD  
M. Ikkal KHLAS donne pouvoir à M. MARTINET  
M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. POTEAU  
M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. BAPTIST

**Délégués excusés :**

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Jean-Michel CAPELLE, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Romain COQUERY, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Eric GRIMONT, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'Energie ;

**Vu** le Code de l'Environnement ;

**Vu** le Code de Commerce ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Considérant** que dans le cadre de son activité de développement de projets photovoltaïques, la SEM SDESM ENERGIES a étudié avec la commune de Livry-sur-Seine l'opportunité de développer une centrale solaire photovoltaïque au sol sur un terrain de la commune ;

**Considérant** que c'est dans ce contexte que la commune de Livry-sur-Seine a délibéré pour participer à une société dédiée au développement de ce projet avec la SEM SDESM ENERGIES ;

**Considérant** que les caractéristiques principales suivantes :

- Forme juridique : société par actions simplifiée au sens des dispositions du Code de Commerce applicables,
- Dénomination sociale proposée : Livry Energie Solaire
- Capital social : mille euros (1.000 €)
- Objet social principal notamment le développement, la production, l'exploitation et la vente d'électricité d'origine renouvelable sur le territoire de la commune de Livry-sur-Seine et les territoires situés à proximité.

**Considérant** qu'un tel projet participe au développement des activités de la SEM SDESM Energies ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**AUTORISE** la SEM SDESM ENERGIES :

- à constituer une société par actions simplifiée régie par les dispositions des articles L 227-1 à L227-20 du code de commerce, dont la dénomination sociale pourrait être :
- **Livry Energie Solaire (à confirmer)**, dont le capital sera de 1 000 € et dont l'objet social portera notamment sur le développement, la production, l'exploitation et la vente de l'électricité d'origine renouvelable d'une centrale solaire photovoltaïque au sol à Livry-sur-Seine et les territoires situés à proximité ;
- à effectuer toute démarche, formalité en vue de la constitution de ladite société de projet.

**DELIBERATION N° 2025-58**

Objet de la délibération : **Arrêt du projet et dissolution de la SEM BI-METHA 77**

<b>Nombre de membres</b>	
Composant le comité	93
Membres compétents en exercice	90
Présents	52
Votants	57
Dont pouvoir	5
<b>Date de la convocation</b>	
12/06/2025	
<b>Date d'affichage</b>	
27/06/2025	

L'an deux mille vingt-cinq le 18 juin à 15H00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 12 juin 2025 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Patrick MIKALEF  
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Laurent ROUDAUT  
T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX  
T4 : M. Julien AGUIN, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Jean-Philippe POMMERET, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD  
T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAULT  
T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ, T7 : M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU  
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN  
EPCI : /

**Délégués représentés :**

M. Jean-Paul ANGLADE donne pouvoir à M. GARD  
M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. YVROUD  
M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. MARTINET  
M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. POTEAU  
M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. BAPTIST

**Délégués excusés :**

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Jean-Michel CAPELLE, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Romain COQUERY, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Eric GRIMONT, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1521-1 et suivants ;  
**Vu** le Code de Commerce ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;  
**Vu** les statuts de la société d'économie mixte BI-METHA 77  
**Vu** le rapport sur l'arrêt du projet ci-annexé ;  
**Considérant** que la SEM BI-METHA 77 avait pour ambition de développer une énergie biogaz locale en valorisant plusieurs types de biodéchets différents ;  
**Considérant** les nombreuses difficultés rencontrées et exposées dans le rapport sur l'arrêt du projet ;  
**Considérant** que la poursuite du projet et le contexte énergétique auraient exposé les actionnaires à un risque financier trop important ;  
**Considérant** que les actionnaires, dont le SDESM fait partie à hauteur de 53,33% du capital, proposent d'arrêter le projet et de dissoudre la SEM BI-METHA 77 ;  
**Considérant** qu'il est nécessaire que le comité syndical valide cette dissolution, et autorise ses représentants à se prononcer en ce sens lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SEM BI-METHA 77 ;

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** la dissolution de la SEM BI-METHA77.  
**AUTORISE** les représentants du SDESM à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SEM BI-METHA77 à approuver la dissolution, ainsi que toutes autres décisions nécessaires à cet effet.  
**AUTORISE** le président à signer tout acte ou document nécessairement à l'application de cette mesure.

**DELIBERATION N° 2025-60**

Objet de la délibération : **Nouvelles règles de modulation du régime indemnitaire en cas d'absence**

<b>Nombre de membres</b>	
Composant le comité	93
Membres compétents en exercice	90
Présents	52
Votants	57
Dont pouvoir	5
<b>Date de la convocation</b>	
12/06/2025	
<b>Date d'affichage</b>	
27/06/2025	

L'an deux mille vingt-cinq le 18 juin à 15H00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 12 juin 2025 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Patrick MIKALEF  
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Laurent ROUDAUT  
T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX  
T4 : M. Julien AGUIN, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Jean-Philippe POMMERET, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD  
T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAULT  
T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ, T7 : M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU  
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN  
EPCI : /

**Délégués représentés :**

M. Jean-Paul ANGLADE donne pouvoir à M. GARD  
M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. YVROUD  
M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. MARTINET  
M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. POTEAU  
M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. BAPTIST

**Délégués excusés :**

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Jean-Michel CAPELLE, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Romain COQUERY, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Eric GRIMONT, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20,  
**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,  
**Vu** la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;  
**Vu** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
**Vu** la loi n°2025-17 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;  
**Vu** le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
**Vu** le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la Fonction Publique d'Etat ;  
**Vu** le décret n°2015-661 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;  
**Vu** le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés ;  
**Vu** l'arrêté du 29 juin 2015 pris pour l'application au corps des administrateurs civils des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;  
**Vu** l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application aux membres du corps des attachés d'administration de l'Etat relevant du Ministère de l'Intérieur des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;  
**Vu** l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application au corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'Outre-mer des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;  
**Vu** l'arrêté du 18 décembre 2015 pris pour l'application au corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'Outre-mer des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;  
**Vu** l'arrêté du 16 juin 2017 pris pour l'application aux corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outremer et des adjoints techniques de la police nationale des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;  
**Vu** l'arrêté du 7 novembre 2017 pris pour l'application au corps des contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;  
**Vu** l'arrêté du 26 décembre 2017 pris pour l'application au corps des ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;  
**Vu** l'arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques ;  
**Vu** le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;  
**Vu** la circulaire NOR Rdff1427139C du ministère de la décentralisation et de la fonction publique et du secrétaire d'Etat chargé du budget du 5 décembre 2014 ;  
**Vu** les délibérations 2014-25 du 5 février 2014, 2015-27 du 28 mai 2015 et 2016-44 du 29 juin 2016, 2019-48 du 2 juillet 2019, 2020-25 du 4 mars 2020, 2020-50 du 26 juin 2020, 2023-47 du 6 avril 2023, 2023-81 du 27 septembre 2023, relatives au régime indemnitaire du SDESM,  
**Considérant** que le régime indemnitaire tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale ;

**Considérant** que la loi de finance pour 2025 instaure, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025, un traitement de base de 90% durant les trois premiers mois de congé de maladie ordinaire, il convient d'ajuster les règles de modification du régime indemnitaire ;

**Après en avoir délibéré,  
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** les ajustements ci-dessous sur les règles de modulation du régime indemnitaire en cas d'absence, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025 :

**Mise en place de l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.)**

***Modalités de maintien ou de suppression de l'I.F.S.E. :***

En cas de congé de maladie ordinaire, longue maladie, longue durée (y compris accident de service) et maladie professionnelle : l'I.F.S.E. sera versée à 90% lorsque le traitement de base sera versé à 90%. L'I.F.S.E sera versée à 50% lorsque le traitement de base sera versé à 50%. Dans ces deux cas, l'I.F.S.E sera suspendu à compter du 1<sup>er</sup> jour du 7<sup>ème</sup> mois d'arrêt.

Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, cette indemnité sera maintenue intégralement.

**Mise en place du complémentaire indemnitaire annuel (C.I.A.)**

***Modalités de maintien ou de suppression du C.I.A. :***

En cas de congé de maladie ordinaire, longue maladie, longue durée (y compris accident de service) et maladie professionnelle : le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) sera versé à 90% lorsque le traitement de base sera versé à 90%. Le C.I.A sera versé à 50% lorsque le traitement de base sera versé à 50%. Dans ces deux cas, le C.I.A sera suspendu à compter du 1<sup>er</sup> jour du 7<sup>ème</sup> mois d'arrêt.

**DELIBERATION N° 2025-61**

Objet de la délibération : **Autorisation de lancement d'une concession de service public pour la distribution d'électricité**

<b>Nombre de membres</b>	
Composant le comité	93
Membres compétents en exercice	90
Présents	52
Votants	57
Dont pouvoir	5
<b>Date de la convocation</b>	
12/06/2025	
<b>Date d'affichage</b>	
27/06/2025	

L'an deux mille vingt-cinq le 18 juin à 15H00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 12 juin 2025 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Patrick MIKALEF  
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Laurent ROUDAUT  
T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX  
T4 : M. Julien AGUIN, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Jean-Philippe POMMERET, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD  
T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT  
T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ,  
T7 : M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU  
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN  
EPCI : /

**Délégués représentés :**

M. Jean-Paul ANGLADE donne pouvoir à M. GARD  
M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. YVROUD  
M. Ikkal KHLAS donne pouvoir à M. MARTINET  
M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. POTEAU  
M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. BAPTIST

**Délégués excusés :**

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Jean-Michel CAPELLE, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Romain COQUERY, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Eric GRIMONT, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-31 et suivants ;  
**Vu** le Code de la commande publique et notamment son article L.3214-1 ;  
**Vu** le code de l'énergie et notamment son article L.111-40 ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;  
**Vu** l'accord-cadre conclu en 2017 dans lequel la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), France urbaine, Enedis et EDF :

- précisent, en préambule, l'attachement des parties signataires au modèle concessif français de la distribution d'électricité ;
- préconisent, à l'article 1er, une mise en œuvre du nouveau modèle de contrat de concession pour la négociation du contrat applicable sur le territoire métropolitain.

**Vu**, l'avis favorable de la Commission de consultation des services publics locaux en date du 4 juin 2025 ;  
**Vu** le rapport présentant les caractéristiques que doit assurer le délégataire de la concession pour la distribution d'électricité sur le territoire de la Seine et Marne ci-annexé ;  
**Vu** le planning prévisionnel de passation de la concession de service public ci-annexé ;  
**Considérant** que conformément aux dispositions de l'article L.2224-31 du CGCT, il revient à l'autorité concédante de la distribution publique d'électricité de négocier et de conclure le contrat de concession, et d'exercer le contrôle du bon accomplissement du service public ;  
**Considérant** qu'il est pertinent pour le SDESM et pour les usagers du réseau de distribution d'électricité sur son territoire de bénéficier des dispositions du contrat de concession négocié par la FNCCR et applicable à compter de 2017 ;  
**Considérant** que la conclusion de ce contrat nécessite de lancer une procédure de concession de service public qui n'entre pas dans les champs d'application des obligations de publicité et de mise en concurrence ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** le rapport contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

**APPROUVE** le recours à une concession de service public pour la distribution d'électricité sur le territoire du SDESM.

**DIT** que cette concession de service public est lancée sous le régime des concessions particulières disposées à l'article L.3214-1 du code de la commande publique.

**AUTORISE** le président à engager les négociations avec le concessionnaire Enedis pour établir le projet de contrat de concession et ses annexes.

**AUTORISE** le président à signer tout acte ou document nécessairement à la passation de la procédure de concession.

**DELIBERATION N° 2025-62**

Objet de la délibération : **Désignation de deux représentants du SDESM à la Commission Consultative Paritaire (CCP) pour la transition énergétique**

<b>Nombre de membres</b>	
Composant le comité	93
Membres compétents en exercice	90
Présents	52
Votants	57
Dont pouvoir	5
<b>Date de la convocation</b>	
12/06/2025	
<b>Date d'affichage</b>	
27/06/2025	

L'an deux mille vingt-cinq le 18 juin à 15H00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 12 juin 2025 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Patrick MIKALEF  
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Laurent ROUDAUT  
T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX  
T4 : M. Julien AGUIN, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Jean-Philippe POMMERET, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD  
T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT  
T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ,  
T7 : M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU  
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN  
EPCI : /

**Délégués représentés :**

M. Jean-Paul ANGLADE donne pouvoir à M. GARD  
M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. YVROUD  
M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. MARTINET  
M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. POTEAU  
M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. BAPTIST

**Délégués excusés :**

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Jean-Michel CAPELLE, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Romain COQUERY, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Eric GRIMONT, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;  
**Vu** les dispositions de l'article 198 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, transposées à l'article L. 2224-37-1 du code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** la délibération n°2015-60 du comité syndical 15 septembre 2015 relative à la création de la commission consultative paritaire et à la désignation des membres représentant le SDESM au sein de cette commission ;  
**Vu** la délibération n°2020-85 du comité syndical du 10 septembre 2020 relative à la désignation des représentants du SDESM a la commission consultative paritaire (CCP) pour la transition énergétique ;  
**Vu** la délibération n° 2021-50 du comité syndical du 23 septembre 2021 portant désignation d'un représentant du SDESM a la commission consultative paritaire (CCP) pour la transition énergétique ;  
**Vu** la délibération n° 2022-84 du comité syndical du 30 novembre 2022 portant désignation d'un représentant du SDESM a la commission consultative paritaire (CCP) pour la transition énergétique ;  
**Vu** la délibération n° 2023-24 du comité syndical du 9 mars 2023 portant désignation d'un représentant du SDESM a la commission consultative paritaire (CCP) pour la transition énergétique ;  
**Considérant** que la commission doit comprendre un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des EPCI seine-et-marnais ;  
**Considérant** que 23 délégués siègent au sein de la commission consultative paritaire « Transition énergétique » ;  
**Considérant** qu'il est donc nécessaire de désigner un nouveau délégué en remplacement de Madame Cathy VEIL ;  
**Considérant** qu'il est donc nécessaire de désigner un nouveau délégué en remplacement de Monsieur Frédéric MOREL ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DESIGNE** parmi les délégués syndicaux siégeant au sein du Comité Syndical un nouveau représentant, en remplacement de Madame Cathy VEIL, appelé à siéger au sein de la commission consultative paritaire « Transition énergétique » en la personne de Madame Anne THIBAULT.

**DESIGNE** parmi les délégués syndicaux siégeant au sein du Comité Syndical un nouveau représentant, en remplacement de Monsieur Frédéric MOREL, appelé à siéger au sein de la commission consultative paritaire « Transition énergétique » en la personne de Madame Marie-Charlotte NOUHAUD.

**PREND ACTE** de la nouvelle composition de la commission consultative paritaire « Transition énergétique » :

M. Christian POTEAU  
M. Jacques DELPORTE  
M. Ali KAMECHE  
M. Michel GARD  
M. Pascal FOURNIER  
M. Didier FENOUILLET  
M. Jacques ILLIEN  
M. Pierre YVROUD  
M. Gilles DURAND  
Mme Bernadette BEAUVAIS  
M. Jean-Jacques BERNARD  
Mme Anne THIBAULT  
Mme Marie-Charlotte NOUHAUD

M. Dominique BOSSE  
M. Segundo COFRECES  
M. Michel DUBARRY  
M. Gérard GENEVIEVE  
M. Achille HOURDÉ  
M. Benoît LOCART  
M. Gilles ROSSIGNEUX  
M. Philippe BAPTIST  
M. Alexandre DENAMIEL  
M. Freddy BODIN

**DELIBERATION N° 2025-63**

Objet de la délibération : **Désignation d'un délégué suppléant à la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

<b>Nombre de membres</b>	
Composant le comité	93
Membres compétents en exercice	90
Présents	52
Votants	57
Dont pouvoir	5
<b>Date de la convocation</b>	
12/06/2025	
<b>Date d'affichage</b>	
27/06/2025	

L'an deux mille vingt-cinq le 18 juin à 15H00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 12 juin 2025 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Patrick MIKALEF  
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Laurent ROUDAUT  
T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX  
T4 : M. Julien AGUIN, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Jean-Philippe POMMERET, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD  
T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAULT  
T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ, T7 : M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU  
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN  
EPCI : /

**Délégués représentés :**

M. Jean-Paul ANGLADE donne pouvoir à M. GARD  
M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. YVROUD  
M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. MARTINET  
M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. POTEAU  
M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. BAPTIST

**Délégués excusés :**

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Jean-Michel CAPELLE, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Romain COQUERY, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Eric GRIMONT, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** le Code de la Commande Publique ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;  
**Vu** la délibération n° 2020-77 du Comité Syndical du 10 septembre 2020 portant désignation des membres à la Commission d'Appel d'Offres ;  
**Vu** la délibération n°2020-59 du 26 juin 2020 portant approbation du nouveau règlement intérieur de la Commande Publique du SDESM ;  
**Considérant** que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres ;  
**Considérant** que tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres ;  
**Considérant** que selon l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission d'appel d'offres est composée du représentant de l'autorité habilitée à signer, et de cinq autres membres de l'assemblée délibérante, élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;  
**Considérant** en outre que des agents du Syndicat sont admis à siéger au sein de la commission d'appel d'offres pour effectuer le secrétariat de la séance et apporter toute précision sur les procédures à l'ordre du jour de chaque séance, mais il est précisé qu'ils n'ont pas voix délibérative ;  
**Considérant** que l'autorité habilitée à signer les marchés est représentée par le Président ;  
**Considérant** qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant en remplacement de Monsieur Frédéric MOREL ;

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**RAPPELLE** que le président est membre de droit et qu'il préside la commission d'appel d'offres  
**DESIGNE** parmi les délégués syndicaux siégeant au sein du Comité Syndical, un nouveau délégué suppléant en remplacement de Monsieur Frédéric MOREL appelé à siéger au sein de la commission d'appel d'offres en la personne de Monsieur Julien AGUIN.  
**PREND ACTE** de la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres :

**En qualité de membres titulaires :**

M. Philippe BAPTIST  
M. Michel GARD  
M. Jacques ILLIEN  
M. Christian POTEAU  
M. Didier FENOUILLET

**En qualité de membres suppléants :**

M. Gilles DURAND  
M. Jacques DELPORTE  
M. Benoît LOCART  
Mme Claude RAIMBOURG  
M. Julien AGUIN

**DELIBERATION N° 2025-64**

Objet de la délibération : **Création d'un budget annexe pour la gestion du réseau ECOCHARGE 77**

<b>Nombre de membres</b>	
Composant le comité	93
Membres compétents en exercice	90
Présents	52
Votants	57
Dont pouvoir	5
<b>Date de la convocation</b>	
12/06/2025	
<b>Date d'affichage</b>	
27/06/2025	

L'an deux mille vingt-cinq le 18 juin à 15H00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 12 juin 2025 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Patrick MIKALEF  
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Laurent ROUDAUT  
T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX  
T4 : M. Julien AGUIN, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Jean-Philippe POMMERET, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD  
T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAULT  
T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ, T7 : M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU  
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN  
EPCI : /

**Délégués représentés :**

M. Jean-Paul ANGLADE donne pouvoir à M. GARD  
M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. YVROUD  
M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. MARTINET  
M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. POTEAU  
M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. BAPTIST

**Délégués excusés :**

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Jean-Michel CAPELLE, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Romain COQUERY, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Eric GRIMONT, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Considérant** que le syndicat exerce aujourd'hui la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques pour ses communes adhérentes lui ayant transféré la compétence ;

**Considérant** que cette compétence est un service public industriel et commercial qui oblige un suivi en budget annexe (l'article L 2221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

**Considérant** le schéma directeur de déploiement des infrastructures de recharges pour véhicule électrique adopté en séance du comité syndical le 22 septembre 2022 ;

**Considérant** que ce budget annexe sera créé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, ce qui implique la présentation d'un débat d'orientation budgétaire, l'approbation d'un rapport d'orientation budgétaire et le vote d'un budget annexe le 31 décembre 2025 au plus tard, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant la comptabilité publique ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE** la création au 1<sup>er</sup> janvier 2026 d'un budget annexe relatif aux infrastructures de recharge pour les véhicules électriques dénommé « IRVE ».

**AUTORISE** monsieur le président à solliciter auprès des services de l'État l'assujettissement à la TVA de ce budget.

**AUTORISE** le président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à cette création.

**AUTORISE** le président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**AUTORISE** le président à effectuer le virement d'avance de trésorerie par le budget principal à ce budget annexe dans la limite d'un plafond de 500 000 euros, avance remboursable dans un délai d'un an.

**CONFIRME** les tarifs de recharge établis par délibération n°2024-10 du comité syndical du 7 février 2024.

**DIT** que l'instruction budgétaire et comptable M4 sera utilisée et que ce budget annexe sera assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée.

**PREND ACTE** que le contrat d'emprunt obligataire de 1 000 000 d'euros souscrit en 2023 avec Egamo Financement des Territoires sera affecté au budget annexe à compter de l'exercice 2026 (ci-joint le tableau d'amortissement). Le capital restant dû au 31/12/2025 est de 824 879.76 euros.

**DIT** que la liste de l'inventaire des bornes existantes ci-jointe sera actualisée au 31 décembre 2025 et les bornes pourront ainsi être intégrés au patrimoine du budget annexe.

**DELIBERATION N° 2025-65**

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune d'Ussy-sur-Marne**

<b>Nombre de membres</b>	
Composant le comité	93
Membres compétents en exercice	90
Présents	52
Votants	57
Dont pouvoir	5
<b>Date de la convocation</b>	
12/06/2025	
<b>Date d'affichage</b>	
27/06/2025	

L'an deux mille vingt-cinq le 18 juin à 15H00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 12 juin 2025 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Patrick MIKALEF  
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Laurent ROUDAUT  
T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX  
T4 : M. Julien AGUIN, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Jean-Philippe POMMERET, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD  
T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT  
T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ,  
T7 : M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU  
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN  
EPCI : /

**Délégués représentés :**

M. Jean-Paul ANGLADE donne pouvoir à M. GARD  
M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. YVROUD  
M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. MARTINET  
M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. POTEAU  
M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. BAPTIST

**Délégués excusés :**

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Jean-Michel CAPELLE, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Romain COQUERY, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Eric GRIMONT, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1321-1, L 2224-37 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Vu** l'article 7.1 des statuts du SDESM sur les modalités de transfert des compétences à la carte ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de la commune d'Ussy-sur-Marne en date du 11 avril 2025 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

**Considérant** que les communes membres du SDESM peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice ;

**Considérant** que ces transferts sont décidés par délibérations concordantes du comité syndical et des organes délibérants de ses membres ;

**Considérant** que le transfert de compétences entraîne de plein droit la mise à disposition de l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert ;

**Considérant** que la commune d'Ussy-sur-Marne est une commune adhérente au SDESM ;

**Considérant** que la commune d'Ussy-sur-Marne souhaite disposer d'infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**ACCEPTE** le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune d'Ussy-sur-Marne.

**AUTORISE** le président à signer tout document afférent à ce transfert.

**DELIBERATION N° 2025-66**

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune d'Everly**

<b>Nombre de membres</b>	
Composant le comité	93
Membres compétents en exercice	90
Présents	52
Votants	57
Dont pouvoir	5
<b>Date de la convocation</b>	
12/06/2025	
<b>Date d'affichage</b>	
27/06/2025	

L'an deux mille vingt-cinq le 18 juin à 15H00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 12 juin 2025 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Patrick MIKALEF  
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Laurent ROUDAUT  
T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX  
T4 : M. Julien AGUIN, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Jean-Philippe POMMERET, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD  
T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT  
T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ, T7 : M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU  
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN  
EPCI : /

**Délégués représentés :**

M. Jean-Paul ANGLADE donne pouvoir à M. GARD  
M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. YVROUD  
M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. MARTINET  
M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. POTEAU  
M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. BAPTIST

**Délégués excusés :**

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Jean-Michel CAPELLE, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Romain COQUERY, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Eric GRIMONT, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1321-1, L 2224-37 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Vu** l'article 7.1 des statuts du SDESM sur les modalités de transfert des compétences à la carte ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de la commune d'Everly en date du 4 avril 2025 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

**Considérant** que les communes membres du SDESM peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice ;

**Considérant** que ces transferts sont décidés par délibérations concordantes du comité syndical et des organes délibérants de ses membres ;

**Considérant** que le transfert de compétences entraîne de plein droit la mise à disposition de l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert ;

**Considérant** que la commune d'Everly est une commune adhérente au SDESM ;

**Considérant** que la commune d'Everly souhaite disposer d'infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**ACCEPTE** le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune d'Everly.

**AUTORISE** le président à signer tout document afférent à ce transfert.

**DELIBERATION N° 2025-68**

Objet de la délibération : **Adhésion de la commune de Réau**

<b>Nombre de membres</b>	
Composant le comité	93
Membres compétents en exercice	90
Présents	52
Votants	57
Dont pouvoir	5
<b>Date de la convocation</b>	
12/06/2025	
<b>Date d'affichage</b>	
27/06/2025	

L'an deux mille vingt-cinq le 18 juin à 15H00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 12 juin 2025 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Patrick MIKALEF  
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Laurent ROUDAUT  
T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX  
T4 : M. Julien AGUIN, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Jean-Philippe POMMERET, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD  
T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAULT  
T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ, T7 : M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU  
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN  
EPCI : /

**Délégués représentés :**

M. Jean-Paul ANGLADE donne pouvoir à M. GARD  
M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. YVROUD  
M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. MARTINET  
M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. POTEAU  
M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. BAPTIST

**Délégués excusés :**

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Jean-Michel CAPELLE, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Romain COQUERY, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Eric GRIMONT, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-16 relatif à l'extension de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de la commune de Réau du 19/05/2025 par laquelle celle-ci sollicite son adhésion au SDESM et le transfert de la compétence Infrastructure de Recharge pour Véhicule Électrique (IRVE) au SDESM ;

**Considérant** que la commune de Réau est représentée au sein du SDESM par la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart (Gand Pais Sud) en représentation substitution pour l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité ;

**Considérant** que la communauté d'agglomération Grand Paris Sud a fait le choix de laisser la compétence IRVE à ses communes membres ;

**Considérant** que la commune de Réau souhaite adhérer directement au SDESM pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;

**Considérant** que le SDESM a approuvé un schéma directeur d'infrastructures de recharges de véhicules électriques et que celui-ci prévoit plusieurs implantations sur la Seine-et-Marne ;

**Considérant** que la commune de Réau souhaite disposer d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** l'adhésion de la commune de Réau pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

**AUTORISE** le président à engager la procédure de consultation des collectivités adhérentes pour solliciter leur avis sur cette demande d'adhésion et d'élargissement du périmètre du syndicat.

**DIT** que la commune de Réau sera rattachée au territoire T4 Melun Val de Seine et Pays de Fontainebleau.

**AUTORISE** le président à signer tout document afférent à cette adhésion.

**DELIBERATION N° 2025-59**

Objet de la délibération : **Décision modificative n°1 du budget principal**

<b>Nombre de membres</b>	
Composant le comité	93
Membres compétents en exercice	90
Présents	52
Votants	57
Dont pouvoir	5
<b>Date de la convocation</b>	
12/06/2025	
<b>Date d'affichage</b>	
27/06/2025	

L'an deux mille vingt-cinq le 18 juin à 15H00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 12 juin 2025 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Patrick MIKALEF  
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Laurent ROUDAUT  
T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX  
T4 : M. Julien AGUIN, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Jean-Philippe POMMERET, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD  
T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAULT  
T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ,  
T7 : M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU  
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN  
EPCI : /

**Délégués représentés :**

M. Jean-Paul ANGLADE donne pouvoir à M. GARD  
M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. YVROUD  
M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. MARTINET  
M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. POTEAU  
M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. BAPTIST

**Délégués excusés :**

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Jean-Michel CAPELLE, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Romain COQUERY, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Eric GRIMONT, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne  
**Vu** la délibération n°2025-43 du 9 avril 2025 relative à l'approbation du budget primitif 2025 ;  
**Considérant** la nécessité d'adopter une décision modificative du budget primitif, pour tenir compte de certaines évolutions dans les imputations comptables ;

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**ADOpte** la décision modificative n°1 du budget primitif 2025, telle que présentée ci-dessus.

**Section de fonctionnement – Dépenses**

DEPENSES		314 388,00
	011	33 880,00
	611	
	Contrat prestation service avec entreprise	1 700,00
	61358	
	Locations mobilières autres	-10 300,00
	61521	
	Entretien et réparations sur terrains	5 444,00
	615221	
	Entretien et réparations sur bâtiments publics	6 235,00
	615232	
	Entretien et réparations sur réseaux	12 500,00
	6156	
	Maintenance (sur matériel)	4 500,00
	6168	
	Autre assurances	7 500,00
	6188	
	Autres frais divers	190,00
	6228	
	Rémunérations diverses (AMO)	2 860,00
	6233	
	Foire et expositions	2 500,00
	6355	
	Taxes et impôts sur véhicules	751,00
	014	104 720,00
	73918	
	Autres versements et restitutions sur fiscalité locale	104 720,00

67			7 970,00
	673		
	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		7 970,00
68			-2 500,00
	6815		
	provisions pour risques et charges de fonctionnement		-2 500,00
023			170 318,00
	023		
	Virement à la section d'investissement		170 318,00

### **Section de fonctionnement – Recettes**

RECETTES			314 388,00
	013		11 200,00
	6419		
	remboursement sur rémunérations du personnel		11 200,00
	73		150 000,00
	73141		
	Taxe sur la consommation finale d'électricité		150 000,00
	74		54 610,00
	74888		
	Autres attribution et participations		54 610,00
	75		98 578,00
	755		
	Dédits et pénalités perçus		11 820,00
	7574		
	R1 concession Gaz (GRDF)		5 650,00
	75888		
	Autres produits divers de gestion courante		81 108,00

**Section d'Investissement - Dépenses**

DEPENSES			1 371 722,00
	21		7 325,00
		21351	
		Installations, agencements, aménagements	-43 560,00
		21838	
		Autre matériel informatique	50 105,00
		21848	
		Autres matériels de bureau et mobiliers	780,00
	23		118 292,00
		2315	
		sur installations techniques	118 292,00
	26		100 000,00
		261	
		Titres de participation	100 000,00
	45		1 146 105,00
		4581021	
		barbizon	20 000,00
		4581038	
		boissise la bertrand	13 000,00
		4581041	
		boissy le chatel	150 000,00
		4581062	
		La celle sur morin	26 000,00
		4581078	
		champdeuil	15 000,00
		4581081	
		changis-sur-marne	7 000,00
		4581103	
		chaumes en brie	78 000,00
		4581119	
		compans	55 000,00
		4581138	
		crecy-la-chappelle	87 000,00
		4581150	
		dammartin sur tigeaux	108 000,00
		4581154	
		diant	19 000,00
		4581185	
		Fontenailles	53 000,00
		4581195	
		gastins	27 000,00

	4581202	
	gouaix	63 000,00
	4581253	
	longueville	14 000,00
	4581272	
	marolles sur seine	9 000,00
	4581278	
	le mée sur seine	114 000,00
	4581301	
	montge en goele	3 105,00
	4581313	
	mouroux	75 000,00
	4581324	
	nantouillet	23 000,00
	4581340	
	ozouer le voulgis	45 000,00
	4581363	
	Preles en brie	32 000,00
	4581406	
	st martin des champs	12 000,00
	4581463	
	ussy sur marne	18 000,00
	4581465	
	valence en brie	40 000,00
	4581466	
	vanville	22 000,00
	4581504	
	Vimpelles	18 000,00

### **Section d'Investissement - Recettes**

<b>RECETTES</b>		<b>1 371 722,00</b>
	10	-2 500,00
	10222	
	FCTVA	-2 500,00
	16	12 454,00
	1641	
	emprunts en euros	12 454,00
	23	15 345,00
	2315	
	Installation, matériel et outillage techniques	15 345,00
	024	30 000,00
	024	
	cession	30 000,00

	021		170 318,00
		021	
		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	170 318,00
	45		1 146 105,00
		4582021	
		barbizon	20 000,00
		4582038	
		boissise la bertrand	13 000,00
		4582041	
		boissy le chatel	150 000,00
		4582062	
		La celle sur morin	26 000,00
		4582078	
		champdeuil	15 000,00
		4582081	
		changis-sur-marne	7 000,00
		4582103	
		chaumes en brie	78 000,00
		4582119	
		compans	55 000,00
		4582138	
		crecy-la-chappelle	87 000,00
		4582150	
		dammartin sur tigeaux	108 000,00
		4582154	
		diant	19 000,00
		4582185	
		Fontenailles	53 000,00
		4582195	
		gatins	27 000,00
		4582202	
		gouaix	63 000,00
		4582253	
		longueville	14 000,00
		4582272	
		marolles sur seine	9 000,00
		4582278	
		le mée sur seine	114 000,00
		4582301	
		montge en goele	3 105,00
		4582313	
		mouroux	75 000,00
		4582324	
		nantouillet	23 000,00
		4582340	
		ozouer le voulgis	45 000,00
		4582363	
		Preles en brie	32 000,00
		4582406	

	st martin des champs	12 000,00
	4582463	
	ussy sur marne	18 000,00
	4582465	
	valence en brie	40 000,00
	4582466	
	Vanville	22 000,00
	4582504	
	Vimpelles	18 000,00

**DELIBERATION N° 2025-67**

Objet de la délibération : **Adhésion de la commune de Vert-Saint-Denis**

<b>Nombre de membres</b>	
Composant le comité	93
Membres compétents en exercice	90
Présents	52
Votants	57
Dont pouvoir	5
<b>Date de la convocation</b>	
12/06/2025	
<b>Date d'affichage</b>	
27/06/2025	

L'an deux mille vingt-cinq le 18 juin à 15H00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 12 juin 2025 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Patrick MIKALEF  
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Laurent ROUDAUT  
T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX  
T4 : M. Julien AGUIN, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Jean-Philippe POMMERET, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD  
T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAULT  
T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ,  
T7 : M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU  
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN  
EPCI : /

**Délégués représentés :**

M. Jean-Paul ANGLADE donne pouvoir à M. GARD  
M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. YVROUD  
M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. MARTINET  
M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. POTEAU  
M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. BAPTIST

**Délégués excusés :**

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Jean-Michel CAPELLE, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Romain COQUERY, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Eric GRIMONT, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-18 relatif à l'extension de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de la commune de Vert-Saint-Denis du 31/03/2025 par laquelle celle-ci sollicite son adhésion au SDESM et le transfert de la compétence Infrastructure de Recharge pour Véhicule Électrique (IRVE) au SDESM ;

**Considérant** que le SDESM a approuvé un schéma directeur d'infrastructures de recharges de véhicules électriques et que celui-ci prévoit plusieurs implantations sur la Seine-et-Marne ;

**Considérant** que la commune de Vert-Saint-Denis souhaite disposer d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;

**Considérant** que la commune de Vert-Saint-Denis versera une contribution annuelle au SDESM, composée d'un montant fixe et d'un montant variable, le montant à verser en 2025 sera calculé au *pro rata temporis*, à la date de notification de l'arrêté préfectoral constatant cette adhésion ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**APPROUVE** l'adhésion de la commune de Vert-Saint-Denis pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

**AUTORISE** le président à engager la procédure de consultation des collectivités adhérentes pour solliciter leur avis sur cette demande d'adhésion et d'élargissement du périmètre du syndicat.

**DIT** que la commune de Vert-Saint-Denis versera, à compter de la date de l'arrêté préfectoral constatant l'adhésion, une contribution annuelle au SDESM.

**DIT** que la commune de Vert-Saint-Denis sera rattachée au territoire T4 Melun Val de Seine et Pays de Fontainebleau.

**AUTORISE** le président à signer tout document afférent à cette adhésion et en particulier au transfert de la propriété des bornes de recharge existantes et des contrats associés, renseignés en annexe.

**DELIBERATION N° 2025-69**

Objet de la délibération : **Adhésion de la commune de Lieusaint**

<b>Nombre de membres</b>	
Composant le comité	93
Membres compétents en exercice	90
Présents	52
Votants	57
Dont pouvoir	5
<b>Date de la convocation</b>	
12/06/2025	
<b>Date d'affichage</b>	
27/06/2025	

L'an deux mille vingt-cinq le 18 juin à 15H00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 12 juin 2025 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Patrick MIKALEF  
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Laurent ROUDAUT  
T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX  
T4 : M. Julien AGUIN, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Jean-Philippe POMMERET, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD  
T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAULT  
T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ, T7 : M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU  
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN  
EPCI : /

**Délégués représentés :**

M. Jean-Paul ANGLADE donne pouvoir à M. GARD  
M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. YVROUD  
M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. MARTINET  
M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. POTEAU  
M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. BAPTIST

**Délégués excusés :**

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Jean-Michel CAPELLE, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Romain COQUERY, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Eric GRIMONT, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-18 relatif à l'extension de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de la commune de Lieusaint du 19/05/2025 par laquelle celle-ci sollicite son adhésion au SDESM et le transfert de la compétence Infrastructure de Recharge pour Véhicule Électrique (IRVE) au SDESM ;

**Considérant** que le SDESM a approuvé un schéma directeur d'infrastructures de recharges de véhicules électriques et que celui-ci prévoit plusieurs implantations sur la Seine-et-Marne ;

**Considérant** que la commune de Lieusaint souhaite disposer d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;

**Considérant** que la commune de Lieusaint versera une contribution annuelle au SDESM, composée d'un montant fixe et d'un montant variable, le montant à verser en 2025 sera calculé au *pro rata temporis*, à la date de notification de l'arrêté préfectoral constatant cette adhésion ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** l'adhésion de la commune de Lieusaint pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

**AUTORISE** le président à engager la procédure de consultation des collectivités adhérentes pour solliciter leur avis sur cette demande d'adhésion et d'élargissement du périmètre du syndicat.

**DIT** que la commune de Lieusaint versera, à compter de la date de l'arrêté préfectoral constatant l'adhésion, une contribution annuelle au SDESM.

**DIT** que la commune de de Lieusaint sera rattachée au territoire T4 Melun Val de Seine et Pays de Fontainebleau.

**AUTORISE** le président à signer tout document afférent à cette adhésion.